



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2543

Approbation de la mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'Association Concours International de Musique de Chambre de Lyon -CIMCL-, 10, rue Bourgelat à Lyon 2e – EI 02016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2543 - APPROBATION DE LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON -CIMCL-, 10, RUE BOURGELAT A LYON 2E – EI 02016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 10, rue Bourgelat à Lyon 2^e, relevant de son domaine privé.

L'Association Concours International de Musique de Chambre de Lyon a été créée en 2004 par des musiciens professionnels issus des orchestres nationaux de Lyon dans l'objectif d'organiser, à Lyon, un concours de musique de chambre de haut niveau international, ouvert à plusieurs disciplines.

Cette manifestation s'adresse aux jeunes talents en cours de formation et aux orchestres et conservatoires dans le monde et en particulier l'Europe, l'Asie (Corée et Japon) et l'Amérique du Nord.

L'Association réalise également un important travail d'accompagnement des jeunes talents et leur permet de développer leur carrière en agissant à différents niveaux : diffusion, promotion des artistes, organisation de colloques, rencontres.

On compte, de par le monde, plus de 120 concours affiliés à la Fédération mondiale des concours internationaux de musique dont une vingtaine concerne la musique de chambre. En France, seuls deux concours ont atteint ce niveau de reconnaissance : celui de Bordeaux (Quatuor à cordes) et celui de Lyon.

L'année 2016 a vu l'organisation du 12^e concours international de musique de chambre de Lyon sur le thème du duo violoncelle et piano. Une soixantaine d'artistes ont été sélectionnés pour participer à ce concours. Le concours s'est déroulé dans divers lieux : au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, à l'Université Lumière Lyon II, à l'Auditorium et la finale à l'Opéra.

Des ateliers d'initiation, concerts en continu, tête-à-têtes, conférences, concert des 100 violoncelles, ont offert au public un large éventail de la pratique du violoncelle et permis de découvrir toutes les facettes de l'instrument.

Ainsi, cette année, 6500 spectateurs ont assisté à la manifestation. Le 1^{er} prix a été décerné au Duo Urba (Leipzig, Allemagne).

L'implication de cette association tant pour la diffusion, la promotion des artistes ou l'accompagnement des jeunes talents représente un réel intérêt communal car il répond à la politique culturelle mise en place par la Ville de Lyon en faveur de la création et la diffusion musicale.

La convention conclue le 30 novembre 2012, relative à la mise à disposition de locaux d'une surface de 10 m², pour une durée d'une année renouvelable 3 fois arrive à son terme. Le CIMCL a sollicité le renouvellement de cette mise à disposition.

Aussi, afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, la Ville de Lyon souhaite renouveler la convention de mise à disposition à titre gratuit de ces locaux pour une période d'un an renouvelable tacitement trois fois.

Pour votre information, la valeur locative annuelle de cette mise à disposition est évaluée à 1 680 €. L'Association rembourse à la ville les fluides concernés par cette mise à disposition, à savoir eau, électricité et gaz.

Par conséquent, je vous propose d'approuver la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit jointe au rapport, qui définit le fonctionnement du lieu et détermine les responsabilités de chacun des occupants.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention d'occupation à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Concours International de Musique de Chambre de Lyon, concernant un local sis 10 rue Bourgelat à Lyon 2^e, pour une durée d'une année renouvelable 3 fois, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'occupation et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN